ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D ALHOCEIMA
CERCLE DE KETAMA
CAIDAT ISSAGUEN
COMMUNE MOULAY AHMED CHERIF

AVIS D'ACHAT SUR
BONS DE COMMANDE N° : --11--/2026

Le président de la commune Moulay Ahmed Cherif procède à l'achat sure BC des prestations objet du présent Avis, en application des dispositions de l'article 91du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation :ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU.

Consistance de la prestation :

N°	désignation des articles	Caractéristiques et spécifications	unité	quantité	Garanties exigées
1	bureau (MDF haute qualité)	- Dimensions : longueur 1.50 à 1.60 m largeur 0.80 à 0.90 m hauteur 0.70 à 0.75 m - Matériau : MDF haute densité - Épaisseur : 25 à 30 mm - Revêtement : mélamine/stratifié anti-rayures - Bords : chant PVC - Structure solide et stable	U	01	
2	Armoire (MDF haute qualité)	-Dimensions : largeur 0.60 à 1.00 m hauteur 1.50 à 1.80 m profondeur 0.40 à 0.60 m - Matériau : MDF haute qualité - Épaisseur : 18 à 25 mm - Étagères : ≥ 18 mm - Revêtement : mélamine résistante à l'humidité - Serrure recommandée		01	
3	Imprimante couleur (haute qualité)	- Type : Imprimante couleur multifonction - Technologie : Inkjet à réservoir d'encre (Ink Tank) ou Laser couleur - Résolution : ≥ 1200 × 1200 dpi - Fonctions : impression, photocopie, scanner - Connectivité : USB, Wi-Fi, impression mobile - Système d'encre économique		01	
4	Encre originale (haute qualité)	-Fourniture d'un kit complet d'encre originale, toutes les couleurs fournies compatible avec l'imprimante proposée		02	

- **Lieu d'exécution : Commune de Moulay Ahmed Cherif Province d'Al Hoceima .**
- **Délai d'exécution : 15 jours après visa de l'engagement du bon de commande par le percepteur**
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :17..NOV....2026..... à 13H00 min**
- ***Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma***

A MOULAY AHMED CHERIF LE :..12..NOV...2026....

le président de la commune

Président du Conseil

C.T Moulay Ahmed Cherif

Mohamed HAMOUDANI

N.B : faute de livrer les fournitures en question dans un délai de 05 jours après la notification du visa du bon de commande , l'avis d'achat est considéré annulé sans droit a aucune réclamation .